

# Note de service

**Destinataire :** Tous les utilisateurs du stationnement

**Expéditeur :** Service des stationnements

**Date :** Mardi 6 août 2024

**Objet :** Augmentation des avis de réclamation SPAQ

---

Bonjour,

Prendre note que le montant des avis de réclamation émis par la SPAQ pour non-respect des conditions d'utilisation des espaces de stationnement passera de 28\$ à 40\$ à compter du 1<sup>er</sup> août 2024.

Nous vous rappelons que les avis impayés peuvent avoir un impact sur votre dossier au service des stationnements. Il peut en résulter l'application de sanctions pouvant aller jusqu'à la suspension ou la révocation du permis, le retrait d'une offre de permis ou l'exclusion de la liste d'attente pour une période déterminée.

Vous pouvez trouver les informations relatives au service des stationnements sur [intranet](#), dans la section Services administratifs et de soutien / Services techniques / Stationnement / Informations. Les conditions d'utilisation de votre permis de stationnement sont disponibles en annexe de votre contrat, disponible dans votre compte sur la [plate-forme en ligne](#) de la SPAQ.

Si vous avez reçu un avis de réclamation de la SPAQ, vous pouvez consulter le site <https://spaq.ezpayca.com/> pour avoir plus de détails sur l'avis, sur les méthodes de paiement ou de contestation.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette note

